



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP BAYEUX
AV DE LA VALLEE DES PRES CS46417
14404 BAYEUX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 16 42 445 058 100
Déclarant 2 (C) : 11 61 413 676 101
Référence de l'avis : 22 14 0040029 63
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

LE BOURG

14310 MAISONCELLES PELVEY

Numéro FIP : 140 86 84 7414117789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 06/07/2022
Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 14060

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
SIP BAYEUX
SAID 1ER SECTEUR
AVENUE DE LA VALLEE DES PRES
CS 46417
14404 BAYEUX

* (service gratuit + coût de l'appel)

FILEUX BRUNO
OU FILEUX CAROLINE
LE BOURG
14310 MAISONCELLES PELVEY

Somme qu'il vous reste à payer

71,00 €

Cette somme sera prélevée le 26 septembre 2022.

Compte qui sera débité : FR65 3000 2059 310X XXXX XXX7 F60
Identifiant de la banque : CRLYFRPP
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050021F42D4E058918PAS2A22

La date du prélèvement se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/09/2022.

Revenu fiscal de référence : **59 272**

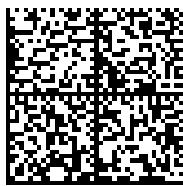
Nombre de parts : **2,50**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : FILEUX
Déclarant 2 - Nom de naissance : PICAND



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				2,50

Détail des revenus

Salaires.....
Heures supplémentaires non exonérées.....
Total des salaires et assimilés².....
Dédiction 10% ou frais réels.....
Salaires, pensions, rentes nets.....

Revenus percus par le foyer fiscal

Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....
Déficits de capitaux mobiliers antérieurs déclarés.....
Revenus de capitaux mobiliers imposables⁷

Revenu brut global

Revenu brut global..... CSG déductible.....

CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL

Pension alimentaire versée à enfants majeurs ¹⁶..
Total des charges déduites ¹¹.....

Revenu imposable.....

Impôt sur les revenus soumis au barème¹⁴

Impôt avant réductions d'impôt.....

REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵

Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....
Montant de la réduction d'impôt.....
Total des réductions d'impôt²⁰

Impôt total avant crédits d'impôt.....

CREDITS D'IMPÔT IMPUTATIONS

Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....
Emploi salarié à domicile.....
Montant du crédit d'impôt calculé.....

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....

3211

[Suite en page suivante >>>](#)

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :	3211
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :	- 3330
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :	+ 190

Solde d'impôt sur les revenus 2021 :	71
---	-----------

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER	71
--	-----------

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵	59272
--	-------

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹	31
--	----

Revenus exonérés

	Déclarées	Déclar. 1	
Heures supplémentaires.....	Nettes	571	
Heures supplémentaires.....		571	

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :	31
---	----

Plafond total de 2020.....	16062	Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)
----------------------------	-------	-----------	-----------	-----------

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	3973	3973		0
---	------	------	--	---

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052	+ 4052		+ 0
---	--------	--------	--	-----

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114		+ 4114
---	--------	--------	--	--------

Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114		+ 4114
--	--------	--------	--	--------

Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	= 16253	= 16253		= 8228
---	---------	---------	--	--------

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401